

Arrêté ARS OC / 2025-2804

ARRETE MODIFICATIF FIXANT LE CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS ET D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS POUR L'ANNEE 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1434-7 à 9, L6122-2, L 6122-9 et R 6122-25, R 6122-26, R6122-29 à R6122-31, R 6122-39, D 6121-6 à D 6121-10 ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2023 – 3161 du 6 juin 2023 publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs en Région Occitanie, portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté n°2023- 5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption du Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 et modifié par arrêté n°2025-0575 du 28 janvier 2025 portant adoption de l'avenant n°1;
- VU** la décision n°2023-3696 fixant les délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie modifiée notamment par décision n°2024-0569 du 22/02/2024 et par décision n°2025-1497 du 14/03/2025 ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2025-0587 en date du 27 janvier 2025 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2025, modifié par arrêté ARS OC / 2025-2400 en date du 9 avril 2025 ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation et prévue par les articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2025 prévoit une période de dépôt du 1er mars 2025 au 30 avril 2025 pour le dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins de « médecine d'urgence » ;

CONSIDERANT qu'en raison du nombre de dossiers attendus, une prolongation de la période de dépôt susmentionnée s'avère indispensable, et ce jusqu'au 16 mai 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La période de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins de « médecine d'urgence » initialement prévue du 1er mars 2025 au 30 avril 2025, **est prolongée jusqu'au 15 mai 2025.**

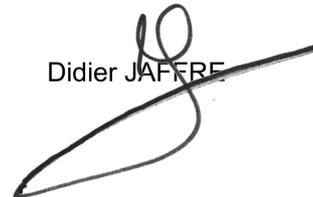
L'annexe de l'arrêté fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2025, est modifiée et remplacée par l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté ARS OC/2025-2400 en date du 9 avril 2025 précité, demeure inchangé.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Premier Recours de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et la Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Montpellier, le lundi 28 avril 2025

Didier JAFFRE



Annexe arrêté ARS OC 2025-2804 modifiant les fenêtres 2025

PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION SANITAIRE en Occitanie au titre de l'année 2025	ACTIVITES de soins
du 01/03/2025 au 15/05/2025	Médecine d'urgence
du 15/05/2025 au 15/07/2025	Traitement du cancer Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
du 01/09/2025 au 31/10/2025	Chirurgie USLD Greffe
du 01/11/2025 au 31/12/2025	Cardiologie interventionnelle Radiologie interventionnelle Examen des caractéristiques génétiques médecine